

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 20 DEC. 2012

**modifiant l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du parc national des Calanques**

NOR : DEVL1242870A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le parc national des Calanques,
notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du parc national des Calanques,

Arrête :

Article 1^{er}

Au premier tiret du g) du 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Calanques, les mots « titulaire : à nommer ultérieurement » sont remplacés par les mots : « M. Lionel Royer Perreaut, titulaire ».

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le. 20 DEC. 2012

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
L. ROY

21703